



Commission scolaire
de la Rivière-du-Nord

RÈGLEMENT

No **0203**

Titre : **RÈGLEMENT FIXANT L'HEURE, LA DATE ET LE LIEU DES SÉANCES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES ET DU COMITÉ EXÉCUTIF (no 7)**

Conseil des commissaires

- . lieu : centre administratif 2, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme
- . heure : 19 h
- . jour : le mardi

Comité exécutif

- . lieu : centre administratif 2, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme
- . heure : 18 h 30
- . jour : le mardi

Le règlement no 7 remplace le règlement no 3 de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord.